

Négociation salariale 2018 : Nouvelle fin de non- recevoir !

Un report de six mois n'y aura pas suffi. L'employeur, prenant appui sur les injonctions de la Tutelle ministérielle décide de clore la négociation salariale 2018. Il n'y aura pas de mesure collective !

Ces contraintes, quelles sont-elles ? La Tutelle, dans sa lettre de cadrage, écrit que la restrictive et mortifère « RMPP » doit être contenue à hauteur de 1,50% en 2018. Au cas où nous aurions pu croire à une faute de frappe, il est ajouté que cette limite devra être « *rigoureusement tenue* ».

Dès lors, le compte est vite fait :

- Les mesures individuelles automatiques (ancienneté) et non automatiques (promotions et points de compétence) **pèsent à elles seules environ 1,3% chaque année**. Elles sont quasiment incompressibles.
- L'augmentation obtenue par la CFDT en 2017 (0,5% au 1^{er} mai) a **un poids résiduel de 0,12%** sur l'année 2018.

1,3%, auxquels s'ajoutent 0,12% : **Reste alors, au mieux, 0,10% pour un accord salarial en 2018** (1,50% RMPP – 1,42), ce qui est une mission impossible. Dans ces conditions, cette pseudo-négociation s'est limitée à l'exposé des revendications de chaque organisation syndicale :

La CFDT revendique une augmentation de la valeur du point à hauteur de 2%. Elle permettrait de rattraper le retard pris sur l'inflation 2017 et absorber celle prévue en 2018. **Le pouvoir d'achat doit être maintenu.**

L'employeur, dans l'incapacité de faire des propositions, a acté l'inutilité de poursuivre la séance.

Que faire maintenant ?

Nous sommes malheureusement dans une impasse. Les multiples appels à la grève n'ont pas permis de créer un rapport de force suffisant. Les Pouvoirs publics font donc la sourde oreille.

La CFDT reste persuadée qu'un espace raisonnable de négociation existe. Alors que les nouvelles COG s'installent pour 5 ans, organisant de nouvelles économies et notamment sur la masse salariale, **nous devons nous faire entendre de la Tutelle ministérielle.**

La **CFDT** rencontre la Direction de la Sécurité Sociale dès ce mercredi, avec comme revendications :

- **Relancer un cycle de négociations sur la politique salariale**
- **Construire une nouvelle classification**

Paris, 19 juin 2018